



EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
de la
VILLE DE BRUNOY

Nbre de Membres : 16
Nbre de Présents : 8
Nbre d'Absents excusés : 8
Nbre de Pouvoirs : 4

DELIBERATION N°: 2023-04

OBJET : DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR DE LA RÉGIE DE RECETTES AYANT COMME REFERENCE RR38602 POUR LES ACTIVITES PAYANTES DE LA PARENTHÈSE (FRAIS DE SEJOURS DES SENIORS, APRES-MIDI DANSANT, GINGUETTE, ATELIERS POUR LES SENIORS PAYANTES, COURS DE GYM PAYANT, TAD (TRANSPORT A LA DEMANDE) SORTIES A LA JOURNEE POUR LES SENIORS) ET AUTRES PARTICIPATIONS PAYANTES A CHARGE DES SENIORS

Le JEUDI 29 JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de BRUNOY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur ADAM, Vice-Président du C.C.A.S. La séance s'est tenue avec les membres ci-dessous énumérés.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur ADAM, Vice-Président du C.C.A.S.
Mesdames ALCARAZ, ANDRÉ, FALOU, SPIEGEL, GEY, FINEL
Monsieur WEYDERT Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur GALLIER, Président du C.C.A.S.,
Monsieur YENGE
Mesdames ROSSIGNOL, DESBOIS, RAVAUD, CHRÉTIEN, LAMBERT, AHLERS

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

Monsieur SAHUGUET, Directeur général Adjoint des Services
Monsieur ASTRESSES, Responsable du Département Action Sociale

POUVOIRS :

Monsieur GALLIER a donné pouvoir à Monsieur ADAM
Madame LAMBERT a donné pouvoir à Madame GEY
Madame CHRÉTIEN a donné pouvoir à Madame FALOU
Madame AHLERS a donné pouvoir à Madame ALCARAZ

SEANCE DU 29 JUN 2023
DELIBERATION N°2023-04



OBJET : DELIBERATION PORTANT OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR DE LA RÉGIE DE RECETTES AYANT COMME REFERENCE RR38602 POUR LES ACTIVITES PAYANTES DE LA PARENTHÈSE (FRAIS DE SEJOURS DES SENIORS, APRES-MIDI DANSANT, GINGUETTE, ATELIERS POUR LES SENIORS PAYANTES, COURS DE GYM PAYANT, TAD (TRANSPORT A LA DEMANDE) SORTIES A LA JOURNEE POUR LES SENIORS) ET AUTRES PARTICIPATIONS PAYANTES A CHARGE DES SENIORS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la note explicative de synthèse de Monsieur le Président du C.C.A.S,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la Maison de l'Amitié dite « La Parenthèse » délivre des prestations payantes faisant l'objet d'une tarification annuelle,

Après en avoir délibéré,

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1

Décide d'autoriser l'encaissement des participations à charge des seniors dans le cadre des activités payantes proposées à la Parenthèse telles que : frais de séjours, épicerie sociale, après-midi dansant, guinguette, ateliers pour les seniors payantes, cours de gym payant, TAD (Transport à la Demande), sorties à la journée pour les seniors.

Article 2

Décide d'ouvrir un compte de dépôt de fond au Trésor de la régie de recettes ayant comme référence RR38602 correspondant à l'encaissement des participations à charge des seniors dans le cadre des activités payantes proposées à la Parenthèse.

Article 3

Dit que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Article 4

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,

La présente délibération a été affichée ce jour, sur les panneaux installés à cet usage, dans le hall de la Mairie, et sera communiquée sous la forme d'un donné acte au Conseil d'Administration du C.C.A.S lors de sa prochaine séance.

Le Président,